

Cote du document: EB 2013/110/R.44  
Point de l'ordre du jour: 15 e)  
Date: 26 novembre 2013  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrer pour que les  
populations rurales pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Révision du procès-verbal de la cent neuvième session du Conseil d'administration

### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Rajit Pertev**  
Secrétaire du FIDA  
téléphone: +39 06 5459 2254  
courriel: r.pertev@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dixième session  
Rome, 10-12 décembre 2013

---

Pour: **Approbation**

## Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver les modifications apportées au projet de procès-verbal de sa cent neuvième session, telles qu'elles figurent dans le présent document, et à adopter le procès-verbal révisé.

## Révision du procès-verbal de la cent neuvième session du Conseil d'administration

Pour en faciliter la consultation, les ajouts sont indiqués en caractères gras.

1. À la demande du représentant de l'Allemagne, un nouveau paragraphe a été inséré après l'actuel paragraphe 62 du projet de procès-verbal de la cent neuvième session du Conseil d'administration (document EB/109), sous le point 8) b) i) Bangladesh: Projet d'adaptation au changement climatique et de protection des moyens de subsistance, comme suit:

**63. Par ailleurs, le Fonds tiendra compte de l'inquiétude exprimée par certains représentants, dont ceux de l'Allemagne et du Royaume-Uni, à propos d'un certain nombre de questions soulevées dans le récent rapport de Transparency International Bangladesh concernant les capacités de mise en œuvre de l'organisme d'exécution du projet. Le Fonds rendra compte au Conseil d'administration dans le premier rapport de supervision du projet, qui contiendra une section consacrée aux questions soulevées dans le rapport de Transparency International et notamment à la manière dont l'organisme d'exécution du projet tient compte des conclusions du rapport et à une évaluation de la gestion financière et des capacités de l'organisme d'exécution. Le rapport de supervision, qui sera rendu public, décrira également les mesures prises par le FIDA pour gérer les risques et remédier à toute éventuelle carence.**